

**ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON
CANTON DE MONTBRISON**

**COMMUNE de MORNAND-EN-FOREZ
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**PROCES VERBAL
Séance du 2 septembre 2024**

Nombre conseillers	
En exercice :	11
Présents :	08
Votants :	08

L'an deux-mille vingt-quatre, le deux septembre à vingt heures,
Le Conseil Municipal, convoqué le 23 août deux-mille-vingt-quatre s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Stéphanie FAYARD, Maire.

Etaient présents : Stéphanie FAYARD, Christian CLAIRET, Daniel CHAUSSAT, Carine PITIOT, Patricia BRUN, Ludovic BLANCHON, Elodie BEAUDOUX, Alain CHAUSSAT

Absents excusés : Florian LARUE, Jean PARIZOT, Christophe ROBERT

Secrétaire de séance : Monsieur Christian CLAIRET

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 24 juin 2024

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 juin 2024 est approuvé à l'unanimité des présents.

1. **Délibération : Convention cybersécurité avec le Département**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre de sa politique numérique «Loire Connect», le Département de la Loire propose une solution de cybersécurité afin de protéger notre commune des cyberattaques.

En effet, le Département est lauréat d'un appel à manifestation d'intérêt porté par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Informations «Dispositif d'acquisition de produits et licences mutualisés au profit des collectivités locales» qui permet de pouvoir déployer et généraliser la solution Detoxio de Serenicity auprès des communes ligériennes par l'intermédiaire d'une convention de partenariat pour une mise à disposition gratuite de cette solution pour une durée de trois ans.

Ce dispositif consiste à l'installation d'un boîtier qui permet de stopper et de mesurer les cyberattaques en temps réel. En complément, une interface web, la cybermétéo, est proposée afin de suivre les éventuelles cyberattaques par le biais d'une cartographie et d'un système de suivi de notre système d'informations par l'utilisation de pictogrammes compréhensibles par tous (soleil, pluie, orage, tornade).

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Valide la convention
- autorise Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant

Ont signé au registre tous les membres présents.

2. **Organisation rentrée scolaire**

La rentrée scolaire s'est bien passée. L'effectif est de 82 élèves : 57 de Magneux et 25 de Mornand, répartis sur les 4 classes du SIRP, puisqu'une classe a fermé.

Le nombre d'élèves à Magneux 43 - Mornand 39

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
12	13	8	10	10	7	14	8	82

Le personnel du SIRP se compose : d'un contrat CDD de 24 h (cantine, ménage...) à Mornand et de deux contrats PEC de 24 h (aide dans les classes à Magneux, garderie, bus et cantine, ménage...) à Magneux

Pour la commune, toujours Marie-Pierre GUILLOT à la cantine jusqu'au 31 mars 2025.

Les règlements (Cantine, garderie et transport) ont été envoyés aux parents avec les dossiers d'inscription et si des problèmes de comportement apparaissent, les parents seront avertis :
la première fois, par téléphone, par Marie-Pierre ou par le personnel de la garderie ;
la deuxième fois, par écrit et par téléphone, par Madame le Maire pour la cantine ou par la présidente du SIRP pour le transport et la garderie ;
la troisième fois, par écrit avec exclusion de plusieurs jours suivant la situation, par Madame le Maire pour la cantine ou par la présidente du SIRP pour le transport et la garderie.

Le personnel enseignant a demandé que les agents qui font le transport emmènent les élèves jusque dans la classe pour les grandes sections, CP.

Changement de deux professeurs d'école, pour le remplacement du temps de direction de Florence Noailly et le temps partiel de Nathalie MERLE.

Le cuisinier de la MFR a changé.

3. Travaux électricité école :

Suite à des échanges compliqués avec ENEDIS, ils se sont quand même déplacés pour voir les câbles sur la façade de l'école. Ils ont pu en enlever un qui n'était plus alimenté et ont fait un devis de 864 € pour l'intervention.

Comme le câble a été enlevé, l'entreprise Bruyère a pu intervenir pendant les vacances pour mettre aux normes l'électricité des deux classes. Ils ont fait un seul compteur électrique à l'entrée de l'école ; des prises, un projecteur pour l'entrée ont été installés.

Les travaux de mise aux normes pour l'étage seront faits dès que les finances le permettront.

4. Planification commission CCAS et communication

La réunion de la commission CCAS est programmée le lundi 16 septembre 2024 à 19 h et sera suivie de la réunion communication à 20 h.

5. Bilan financier

Madame le Maire informe que le département a bloqué le versement des subventions. La commune attend environ 200 000 € de subvention du département pour la réfection du centre-bourg, ce qui met la commune en difficulté, donc il va falloir faire attention aux dépenses. Pour le moment, tous les projets d'investissement sont mis en attente, notamment la deuxième partie de la mise aux normes de l'électricité et de l'isolation de l'école.

En sachant qu'il reste encore à payer deux factures au SIEL, une de 36 544,92 € pour la dissimulation des réseaux télécom et la deuxième de 25 737,36 € pour l'extension de l'antenne relais, qui sera remboursée par FREE, mais dont il faut faire l'avance.

Le solde de trésorerie est, à ce jour, de 114 874,03 €. Sur août, la commune a encaissé la subvention de la DETR de 56 126,70 € et les dotations mensuelles de 10 750 € de taxes foncières et d'habitation et 3 614 € de Dotation forfaitaire des communes.

6. Résumé conseil communautaire

Madame le Maire résume le conseil communautaire du 9 juillet 2024.

Le compte rendu complet est consultable sur le site de Loire Forez.

7. Questions diverses

➤ La livraison des bacs pucés dans le cadre du passage à la TEOMi va bientôt débuter. Il y aura deux passages de porte à porte. Les habitants n'ayant pas été rencontrés lors du passage sont invités à venir récupérer leur nouveau bac lors de permanences de distribution sur la commune. Les dates seront bientôt indiquées.

➤ EPORA : un rendez-vous avec EPORA est confirmé pour le jeudi 12 septembre 2024 à 10 heures pour l'acquisition de la maison de la SCI DACO. Le projet total ne peut pas dépasser 300 000 €. EPORA prend à sa charge 25 000 € (environ 50 %) des frais d'étude.

➤ Les élèves de la classe de BTS demandent une subvention pour un voyage pédagogique en Suède. La commune n'a jamais donné de subvention pour les voyages à la MFR. Après concertation, la commune ne donnera pas de subvention.

- Maison fleuries : le jury est passé courant juillet, 18 maisons ont été primées.
- Depuis la réhabilitation du centre bourg, il apparaît quelques problèmes de stationnement ; Madame le Maire souhaiterait remédier aux problèmes en installant des pots de fleurs.
- Les conseillers soulèvent le problème du rond-point de Champs, ainsi que des trottoirs qui ne sont pas très présentables. Effectivement, l'entretien est compliqué vu qu'on ne peut plus utiliser de désherbant et il faudrait refaire complètement le rond-point. L'employé communal n'a pas le temps nécessaire pour le faire ; il faudrait peut-être envisager avec un paysagiste de tout faire arracher et dans un premier temps de ne mettre que du gazon pour faciliter l'entretien.
- Madame le Maire a reçu une demande de E.L.M. MOTORSPORT, une association de voitures, qui a pour projet d'organiser des séances d'essais dans la commune de Mornand - en - Forez (Route de Grézieux, Chemin des Piards / Tuillère). Après discussion, la majorité du conseil ne souhaite pas accepter ce projet.

A MORNAND-EN-FOREZ, le 2 septembre 2024

Le Maire
Stéphanie FAYARD

Le secrétaire
Christian CLAIRET



